



## Les obligations/missions du responsable du traitement

(Liste non exhaustive et donnée é titre indicatif)

<b>(a) Assurer la conformité</b>	Assurer que le traitement des données à caractère personnel soit conforme aux principes prévus par le RGPD (principes relatifs au traitement des données à caractère personnel, licéité du traitement, conditions applicables au consentement, etc.)
	Informar les personnes concernées sur leurs droits, leur permettre de les exercer et répondre à leurs demandes d'informations
	Ne faire appel qu'à des sous-traitants présentant des garanties suffisantes quant au respect du RGPD
	Coopérer avec la CNPD à la demande de celle-ci
	Garantir un niveau de sécurité adapté au risque du traitement pour les droits et libertés des personnes Réaliser une analyse d'impact ( <i>si applicable</i> )
	Notifier à la CNPD la violation de données à caractère personnel qui est susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes
	Communiquer à la personne concernée la violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque élevé pour ses droits et libertés
	Consulter la CNPD lorsqu'une analyse d'impact indique que le traitement présente un risque élevé ( <i>si applicable</i> )
	Désigner un DPD, publier ses coordonnées et communiquer les coordonnées à la CNPD
<b>(b) Démontrer la conformité</b>	Tenir la documentation permettant de démontrer sa propre conformité : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prévoir toute mesure permettant de démontrer la conformité au RGPD du traitement effectué</li><li>• Documenter toute violation des données à caractère personnel</li><li>• Tenir un registre des activités de traitement ou déléguer la tâche au DPD)</li></ul>
	S'assurer de la conformité des sous-traitants ( <i>si applicable</i> ) : <ul style="list-style-type: none"><li>• Obtenir des garanties expresses</li><li>• Prévoir des clauses portant sur la protection des données dans les contrats</li></ul>